

Bruxelles, le 5 janvier 2018

Baisse significative du nombre de dépassements de signaux sur le rail l'an dernier

Le nombre de trains passés « au rouge » a diminué de 39,5% par rapport à 2016

L'an dernier, sur un total d'environ 1,3 million de trains ayant circulé sur les voies principales du réseau ferroviaire, 55 ont dépassé un signal rouge. Il s'agit d'une baisse significative (-39,5%) par rapport à 2016, année au cours de laquelle 91 faits avaient été recensés.

Analyse des dépassements de signaux en voie principale

Chaque jour, en moyenne, 3600 trains de voyageurs et 400 trains de marchandises circulent sur les voies principales du réseau ferroviaire belge. **Sur un total annuel d'environ 1,3 million de trains, 55 ont dépassé un signal rouge au cours de l'année 2017, soit 36 de moins que l'année précédente. Cela représente une baisse de 39,5%.**

- Trains voyageurs : 24 dépassements en 2017 contre 50 en 2016
- Trains marchandises : 13 dépassements en 2017 contre 19 en 2016
- Trains de travaux : 18 dépassements en 2017 contre 22 en 2016

Le franchissement d'un signal rouge n'est pas systématiquement source de danger. Le risque ne se présente que lorsque le train concerné atteint le « premier point potentiellement dangereux » (à savoir le plus souvent l'intersection avec une autre voie) qui suit le signal non respecté. L'an dernier, ce fut le cas dans 19 dépassements sur les 55 ; soit dans 34,5% des dépassements (contre 46% en 2016).

Pour ce qui concerne les voies accessoires, le nombre de franchissements irréguliers enregistre une légère hausse avec 72 cas recensés l'an dernier contre 65 en 2016. Le niveau de risque lié aux infractions en voie accessoire est toutefois limité car les trains circulent à une vitesse qui varie entre 20 et 40km/h. Il s'agit de parcours « à vide », sans voyageurs.

Déploiement de l'ETCS : une priorité

Ces résultats encourageants s'inscrivent dans un contexte global de renforcement de la sécurité sur le réseau ferroviaire qui repose aujourd'hui essentiellement sur la poursuite du programme ETCS. Le **European Train Control System offre le plus haut niveau de sécurité en contrôlant en permanence la vitesse du train (jusqu'à prendre le pas sur le conducteur en cas de survitesse). A ce jour, 22% (soit 1463km) des voies principales du réseau en sont dotés** faisant d'Infrabel un des leaders européens en la matière. L'ETCS vient compléter l'installation du système d'arrêt TBL1+, installé sur le réseau ferroviaire depuis 2015.

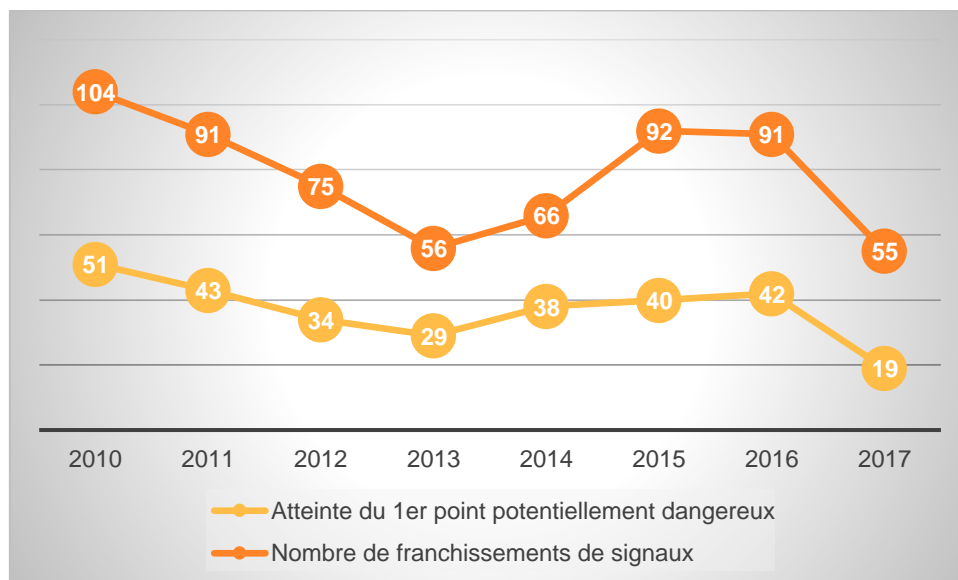
L'objectif du gestionnaire de l'infrastructure est d'équiper la totalité du réseau en ETCS pour la fin 2022.

Poursuite du plan d'action

Les facteurs à l'origine des dépassements de signaux sont divers. Comme cause principale, on relève des facteurs humains tels la distraction ou une mauvaise estimation de la situation de la part du conducteur ou de l'agent en cabine de signalisation.

C'est pour cette raison qu'Infrabel, en collaboration avec l'ensemble du secteur ferroviaire, met en œuvre depuis plusieurs années **diverses mesures destinées à améliorer l'environnement de travail**. En 2017, des sensibilisations et des échanges d'expériences ont été organisés. Ces actions se prolongeront en 2018. Cette année verra également la mise en œuvre sur le terrain d'un système automatisé permettant au conducteur de train de contacter plus facilement le personnel en cabine de signalisation. Cela se fera via le GSM-R (système de communication propre au monde ferroviaire).

Aperçu des dépassements de signaux en voie principale (2010-2017)



Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1^{er} janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10.600 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2016).